

RAPPORT N° 509 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 14 SEPTEMBRE 2025

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 6 au 13 septembre 2025. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, cinq (5) personnes ont été assassinées dans les provinces de Bujumbura et Buhumuza.

Le rapport évoque également le cas de deux (2) personnes qui ont été grièvement blessées à la machette par des Imbonerakure dans la province de Bujumbura ainsi que celui d'un incendie criminel dans la province de Buhumuza.

1. Violation du droit à la vie

- Le mercredi 10 septembre 2025, dans la journée, aux environs de midi, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans un caniveau longeant l'avenue Buconyori, au quartier 6 de la zone de Ngagara, commune de Ntahangwa, dans la province de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires, le corps de la victime était tout nu et emballé dans un sac, mais il ne présentait aucune trace visible de violence. La victime aurait été tuée ailleurs et son corps transporté à cet endroit pour brouiller les pistes d'une enquête subséquente.

SOS-torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête approfondie pour identifier les auteurs et les circonstances du crime afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

- Le mercredi 10 septembre 2025, dans la nuit, aux alentours de 23h, trois personnes d'une même famille, le chef du ménage, Gédéon Ngaruko, son épouse et leur petit-fils, ont péri dans une explosion d'une grenade lancée dans leur maison située sur la colline de Karira, au quartier de Gahogo, commune de Muyinga, dans la province de Buhumuza.

Selon des témoignages des habitants de la colline de Karira, les auteurs et le mobile du crime ne sont pas encore déterminés.

Au cours de la même nuit, la maison de Jean Claude Bangayijunja située sur la colline de Kaguhu, zone de Bwasare, dans la même province de Buhumuza, a été incendiée en son absence. Toute la maison et ses biens ont été complètement calcinés.

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture des enquêtes rapides, impartiales et approfondies pour identifier les auteurs de ces crimes et les punir conformément à la loi.

- Le samedi 13 septembre 2025, dans la matinée, un corps sans vie d'un enfant non identifié, âgé de 2 ans, a été découvert par des cultivateurs dans un canal d'irrigation au village 5, zone de Buringa, commune de Mpanda, dans la province de Bujumbura.

Selon ces cultivateurs des champs de cette localité, le corps de la victime ne présentait pas de blessures.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête immédiate pour identifier la victime et ses parents et déterminer les circonstances de sa mort.

2. Violation du droit à l'intégrité physique

- Le mardi 9 septembre 2025, dans l'après-midi, deux Imbonerakure¹ connus sous les noms de Ntakiruta alias Kayuki et Mani alias Gikoko ont grièvement blessé à la machette une mère âgée de 65 ans, Immaculée Mukeshimana, et sa fille de 22 ans, Calinie Nzokira, sur la colline de Bubondo de la zone et commune de Mugina, dans la province de Bujumbura.

Selon le témoignage des habitants de la colline de Bubondo, Immaculée Mukeshimana et sa fille se trouvaient dans leur champ de près d'un hectare de superficie qu'elles avaient récemment acquis lors d'un partage judiciaire d'une propriété foncière familiale. Mais, depuis le partage, Immaculée Mukeshimana recevait des menaces de mort. D'un coup, à peine s'apprêtaient-elles à cultiver leur champ que ces Imbonerakure, armés de machettes, les ont surprises et ont commencé à les découper comme des sauvages. Alertés par des cris déchirants, des riverains ont accouru pour leur porter secours et les ont trouvées allongées dans une mare de sang. Les victimes ont été évacuées dans un état critique vers une structure sanitaire locale pour une prise en charge médicale.

Les mêmes sources précisent que les agresseurs ont immédiatement pris la fuite après la commission de ce double crime.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête immédiate, impartiale et approfondie pour rechercher activement les auteurs du crime, les traduire devant la justice et les sanctionner conformément à la loi.

¹ Membres de la ligue des jeunes affiliés au parti au pouvoir, le Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie (CNND-FDD).

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.